

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'a toujours pas dit si, à son avis, le cas en question échappe aux lignes directrices. Je lui pose donc la question précise que voici: à sa connaissance, le supérieur, en l'occurrence le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a-t-il consulté en conformité des principes directeurs qui prévoient expressément qu'un particulier doit révéler à un supérieur le fait qu'on lui a offert ou qu'il songe à accepter un poste dans le secteur privé de la catégorie de ceux qui pourraient entrer en conflit avec les principes directeurs? Le premier ministre sait-il si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été consulté par M. Crowe aux termes de ces dispositions et, si oui, quels conseils le ministre a-t-il donné à M. Crowe?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, même après deux réponses, le député ne semble pas avoir compris. Il n'y a pas de lignes directrices s'appliquant aux titulaires ou anciens titulaires de postes judiciaires ou quasi judiciaires. L'Office national de l'énergie est un organisme quasi judiciaire. Si la Chambre veut d'une façon ou d'une autre que le gouvernement publie des principes directeurs pour ce secteur, nous étudierons la question.

● (1417)

MESURES LÉGISLATIVES CONCERNANT LES FONCTIONNAIRES

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, c'est peut-être une étrange coïncidence de découvrir aujourd'hui certaines faiblesses des directives sur les conflits d'intérêts qui s'adressent aux fonctionnaires, le jour même où le leader du gouvernement à la Chambre doit présenter un projet de loi à ce sujet pour la gouverne des députés. J'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre nous dise si le gouvernement compte présenter un projet de loi exhaustif et clair sur les conflits d'intérêts à l'usage des fonctionnaires qui quitteront leur emploi pour chercher du travail dans le privé?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme le savent les députés, on peut trouver au *Feuilleton* d'aujourd'hui préavis d'un bill concernant l'indépendance du Parlement et comprenant des règlements destinés aux députés et aux sénateurs. Ces règlements ne s'adressent pas aux quasi-magistrats mais si la Chambre le désire, nous pourrions envisager la question, comme l'a signalé le premier ministre.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, les nouvelles directives, qui s'adressent entre autres aux fonctionnaires nommés par le gouverneur en conseil, disent notamment ceci:

Ce principe s'appliquera à tous ceux qui sont nommés à de nouveaux postes au sein du gouvernement et de ses organismes et ces personnes devront se faire un point d'honneur de s'y conformer de leur propre chef.

Le gouvernement compte-t-il présenter un projet de loi à la Chambre ou faire le nécessaire pour fixer des sanctions afin de pouvoir punir ceux qui décident de les enfreindre de leur propre gré?

M. MacEachen: Le gouvernement n'a pas l'intention de présenter un projet de loi à ce sujet, monsieur l'Orateur.

Questions orales

LES POSTES ACCEPTÉS PAR L'ANCIEN PRÉSIDENT DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre sur le même sujet. Sait-il non seulement M. Crowe occupe son nouveau poste au conseil d'administration de Sulpetro of Canada, mais pas plus tard que le mois dernier, il a également été nommé administrateur d'Energy Ventures Company Limited, des États-Unis, qui, de concert avec Alberta Gas Trunk Line Co., a acheté 4 p. 100 des actions de Husky Oil; et qu'en outre, Energy Ventures est contrôlée par Northwest Pipeline Limited, associé américain de Foothills pour la construction du pipe-line Alcan?

Je dis au premier ministre que ce sont là des faits réels et je lui demande s'il est au courant et, plus précisément, comme l'Office national de l'énergie doit approuver en fin de compte les aspects importants de la construction du pipe-line, qui coûtera des millions de dollars, s'il ne jugerait pas à propos, conformément à l'esprit des lignes directrices, de recommander à M. Crowe de ne pas accepter ces postes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à la première partie de la question, je répondrai que oui, je suis au courant depuis quelques minutes. Quant à la deuxième partie de la question, à savoir si je devrais faire une telle recommandation à M. Crowe, je pose moi-même la question à toute la Chambre. Les députés souhaitent-ils ou non que le gouvernement communique avec les juges, les anciens juges ou quasi-juges? Par le passé, en raison du caractère délicat de l'administration, le gouvernement a évité d'intervenir auprès des juges et quasi-juges pour leur dicter leur ligne de conduite. Il appartient à la Chambre de décider si nous devrions le faire, et nous sommes impatients de savoir si les députés de l'opposition estiment qu'avant de nommer des juges ou des quasi-juges, nous devrions leur imposer certaines conditions concernant leurs postes subséquents.

M. Broadbent: Le premier ministre ne peut rejeter la responsabilité de son gouvernement sur l'opposition. Moi profane, je lui signale à lui qui est avocat, qu'à mon avis il emploie plutôt librement le terme «organismes parajudiciaires» à propos de l'Office national de l'énergie, car cet organisme prend des décisions administratives importantes et fait au gouvernement des recommandations mettant en cause des millions de dollars. Au nom de mon parti, je puis lui dire sans équivoque que oui, nous sommes en faveur que l'on applique les lignes directrices à ces postes.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député voudrait-il poser sa question supplémentaire?

M. Broadbent: Oui, monsieur l'Orateur, j'y viens. Étant donné l'esprit qui a présidé aux lignes directrices, le premier ministre va-t-il respecter cet esprit pour régler le cas de M. Crowe, qui détient maintenant un poste élevé dans de nombreuses sociétés qui présentent des soumissions à l'Office national de l'énergie, organisme dont il était président il y a quelques mois? Ne pense-t-il pas qu'il est de son devoir, en tant que premier ministre, d'avoir un entretien avec M. Crowe et de l'inviter, dans l'intérêt public, à renoncer aux postes qu'il a acceptés?